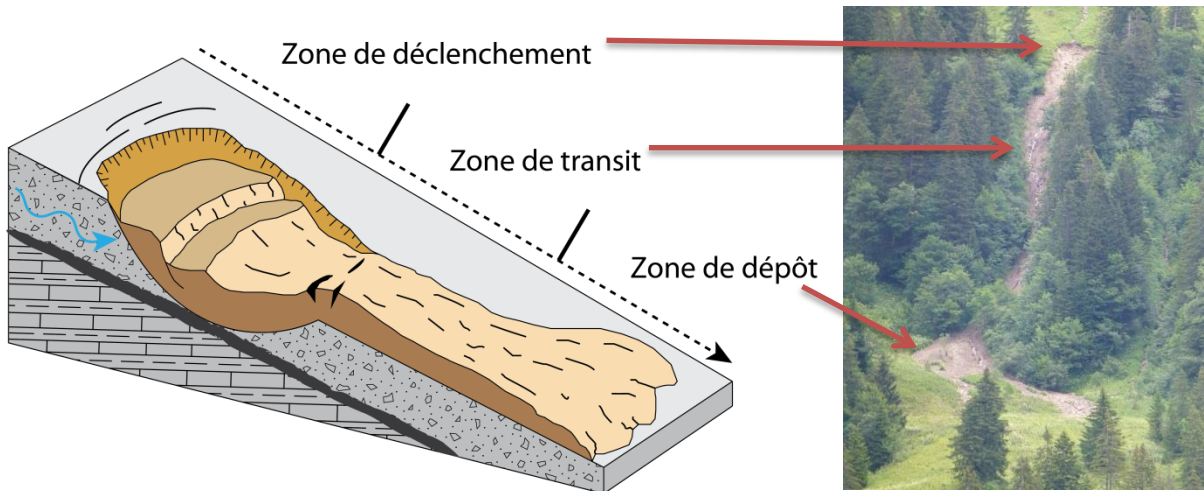


Glissement de terrain spontané – Évaluation du danger et mesures d’urgence

A. Les glissements de terrain spontanés



Ce processus, généralement rapide, peut être divisé en trois secteurs distincts. Le matériel va être mobilisé dans la **zone de déclenchement**. Des signes précurseurs peuvent y être observés (Ex : fissures dans le sol). Le matériel mobilisé se propage et se dépose ensuite dans la **zone de transit** et dans la **zone de dépôt**. Leur épaisseur est en général inférieure à 2m, mais peut aller jusqu'à 10m.

• Facteurs déclenchants :

- Précipitations intenses et/ou prolongées
- Fonte des neiges
- Sol saturé en eau
- Tremblement de terre

B. Évaluation du danger de glissement spontané

• Potentiel de déclenchement d'un glissement spontané

- Guichet cartographique, rubrique *dangers naturels*, carte des dangers (www.geo.fr.ch)
- Pente de 20° à 40° et type de sol défavorable (flysch, moraine, etc.)
- Concentration naturelle (couche de sol imperméable) ou artificielle des eaux (Ex : drainage)
- Effets positifs de la végétation

• Intensité potentielle du glissement

- Intensité faible si l'épaisseur du glissement est < à 0.5 m
- Intensité moyenne si l'épaisseur du glissement est 0.5 à 2 m
- Intensité forte si l'épaisseur du glissement est > à 2 m

C. Soutiens techniques

- Le conseiller local en matière de danger naturel (Conseiller DN) conseil le propriétaire, la commune ou l'ORCOG sur les risques restants et sur les mesures éventuelles à entreprendre.
- Le Conseiller DN effectue un relevé StorMe si l'événement est suffisamment important.
- Pour plus d'informations : www.fr.ch/sff rubrique Dangers naturels/Conseillers DN

D. Variante de mesures de protection

Le choix des mesures ci-dessous va être dicté en fonction de critères économiques et techniques ainsi qu'en fonction de l'ampleur de l'événement :

- **Mesures simples** (< 10.-/m², voir photos)

- Reprofiler le terrain
- Évacuer l'eau de ruissellement par des chenaux (ligne de pente)
- Clôturer et reverdir le périmètre
- Exécution manuelle des travaux (propre prestation)



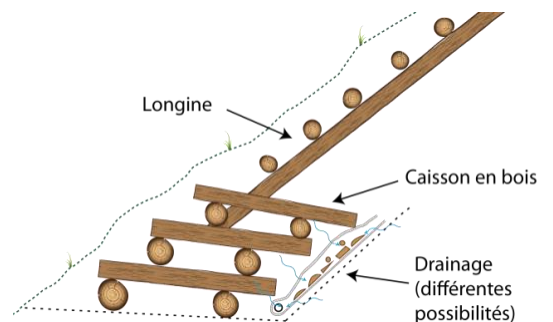
- **Mesures modérées** (~ 10 – 100.-/m²)

- Analogue aux mesures simples, avec l'appui de machines de chantier (Ex: Menzi)
- Utilisation de semis hydraulique avec technique de protection
- Reforestation par des saules et/ou autres arbustes adaptés
- Réalisation en grande partie par une entreprise spécialisée



- **Mesures complexes** (~ 100 – 500.-/m², voir graphique)

- Analogue aux mesures modérées
- Stabilisation mécanique du sol à l'aide du génie biologique ou à l'aide de blocs/gabions en cas de pente raide



E. Soutiens financiers

- Service des forêts et de la faune (SFF), si des potentiels de dommages prioritaires sont touchés (bâtiments, voies de communication, infrastructures).
- Service de l'agriculture (SAGri), pour les infrastructures qui font partie des objets avalisés par ce service (en particulier la desserte agricole).
- Établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), si un bâtiment est endommagé.
- Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables, réservé aux particuliers (www.elementarschadenfonds.ch) et Aide Suisse aux Montagnards (www.berghilfe.ch)
- Parrainage suisse pour les communes de montagnes (www.patenschaftberggemeinden.ch)